

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20171114-D2017273-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2017

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Absents : 6
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 4
Votants : 26
- dont pour : 26
- dont contre : 0
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le quatorze novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 9 novembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique (arrivée à la question n°11), BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre DELOINCE Michel, GILLY Lucien (parti après la question 38 et a donné pouvoir à M. PAYOT), MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves.

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération N°2017/273

OBJET : BUDGET PRINCIPAL CCVUSP - DECISION MODIFICATIVE N°5.

Sur proposition du Vice - Président délégué aux Finances,

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 6 novembre 2017 ;

Après délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative *n°5* du *budget principal* qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses:

Art 6218-002	+ 5 500.00 € (1)
Art 6218-010	+ 3 000.00 € (2)
Art 64111	- 149 000.00 € (3)
Art 64112	+ 19 500.00 € (3)
Art 64118	+ 121 000.00 € (3)
Art 73921	+ 52 730.00 € (4)
Art 739223	- 68 584.00 € (5)
Art 022	+ 25 357.00 € (6)

Recettes:

Art 73223 9 503.00 € (5)

TOTAL

9 503.00 €

9 503.00 €

- (1) Mise à disposition Audrey DUNAND
- (2) Prestation CEL
- (3) Réajustement Salaires/Imputations budgétaires modifiés
- (4) Plus-value sur Attribution Compensation aux Communes
- (5) Réajustement du FPIC/ Prévisions
- (6) Dépenses Imprévues

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Art 2312-15	- 12 000.00 € (7)
Art 2312-16	+ 12 000.00 € (8)

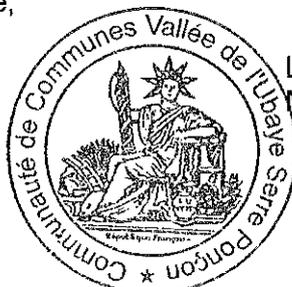
0.00 €

- (7) Moins-value sur Mise aux Normes Déchetterie Plan La Croix
- (8) Travaux caniveaux Drainage Aérodrome

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY